

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3759 - Jeudi 19 Novembre 2020 - Prix : 200 Fc

SOCIÉTÉ

L'Etat cède une partie des îlots de Mohéli à MCP Group Holding Comoros



SOCIÉTÉ

**Qui et quand sera désigné le futur
bâtonnier du barreau de Moroni ?**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Novembre 2020**

Lever du soleil:

05h 31mn

Coucher du soleil:

18h 12mn

Fajr : 04h 18mn

Dhouhr : 11h 55mn

Ansr : 15h 27mn

Maghrib: 18h 15mn

Incha: 19h 29mn



SOCIÉTÉ

L'Etat cède une partie des îlots de Mohéli à MCP Group Holding Comoros

C'est une nouvelle qui suscite une inquiétude auprès des mohéliens. L'Etat comorien a décidé de céder à la société MCP Group Holding Comoros des parcelles de terrain à Mohéli dont les îlots de Nioumachoua. Pour la directrice de l'ANPI, toutes les dispositions sont prises pour préserver l'environnement et les espèces qui y vivent.

L'Etat comorien a cédé à la société MCP Group Holding Comoros des parcelles de terrain à Mohéli pour la construction d'un complexe hôtelier et d'autres projets dont des écoles et des hôpitaux. Ce mégaprojet inclus plus de 900 hectares de terrain dont une grande partie des îlots de Nioumachioi. Pour la directrice de l'Agence Nationale pour la



Nadjati Soidik DG ANPI.

Promotion des Investissements (ANPI), il s'agit « d'une vente encadrée ». « Ce sont des terrains y compris les îlots qui ont été cédés exclusivement pour la réalisation d'un projet touristique. Le contrat signé

par l'État prévoit expressément que si dans un délai de 5 ans le promoteur n'a pas réalisé le projet, il aura obligation de revendre le terrain à un prix symbolique », explique Nadjati Soidik, la directrice de

l'ANPI qui affirme que ce contrat a « un objectif extrêmement précis » notamment sur ce qui est du respect de l'environnement.

Selon la directrice de l'ANPI, la société MCP Group Holding Comoros, société anonyme au capital de 7 500 000 francs comoriens dont les statuts sont enregistrés le 11 août 2018 au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du tribunal de Moroni sous le numéro 8836-B-18 du 24 août 2018 a notamment pour objet de « construire et développer des stations et des hôtels ». Elle a pris des engagements de construire un complexe écotouristique et que sous la supervision de l'ANACEP (Agence Nationale de Conception et d'Exécution des Projets), une étude d'impact environnementale est faite comme il se doit avec toute société

qui souhaite investir dans le secteur du tourisme. Et pour cela, les particularités des îlots de Nioumachioi font de ces études une obligation compte tenu du statut de cette partie du territoire.

Dans les arrêtés conjoints entre le ministère des finances et celui des infrastructures et de l'urbanisme, ce sont quatre sites qui sont concernés dont celui de Isiwa Mea et ses 171 Hectares, le site d'Issiwa cha Ouenefou avec plus de 533 Hectares, celui de Wallah-Mirereni et Ndrondroni qui mesurent plus de 134 Hectares et le site de Kanzoni avec 31 Hectares. Pour la directrice, il n'y a aucune inquiétude quant la préservation de l'écosystème de la zone compte tenu des dispositions prises.

A.O Yazid

SANTÉ PUBLIQUE :

Diabète, l'heure est à la prévention

Le ministère de la santé et l'ONG Santé Diabète ont tenu une conférence de presse pour faire le point sur la situation du diabète dans le pays. Ces acteurs ont annoncé le renforcement des activités pour faire face à la maladie.

Le ministère de la santé en présence de l'ONG Santé Diabète a fait le point sur la situation du diabète aux Comores. L'heure est à la sensibilisation et au renforcement des activités pour faire face à la maladie. Dans l'Océan Indien, la maladie affecte des catégories non négligeables de la population. Selon les données de

l'OMS de 2016, le diabète concerne 14,3% de la population à Maurice, 10% aux Seychelles, 3,9% à Madagascar, 10% à l'île de la Réunion. Aux Comores, la maladie prend de l'ampleur et la prévention se caractérise par des soins trop limités à une prévalence en hausse. D'après le docteur Anssuffoudine Mohamed, les enquêtes réalisées en 2011 démontrent que 4,8% des personnes de 25 à 60 ans sont diabétiques. Des chiffres qui ont forcément changé au fil du temps.

Cette maladie détériore le fonctionnement des organes vitaux et entraîne de graves problèmes de santé à savoir la cécité, l'insuffisan-

ce rénale, la maladie cardiovasculaire ou pire, l'amputation. Les conséquences peuvent être lourdes du point de vue sanitaire ou socio-économique. Cependant l'on ne peut pas prévenir le diabète de type 1 par contre l'on peut prévenir le type 2. « En adoptant bien évidemment une alimentation équilibrée, manger moins sucré, moins gras et moins salé, manger des fruits et éviter de grignoter entre les repas », souligne-t-il.

Créée en 2011 par un groupe des spécialistes du diabète, de la santé et du développement, l'ONG Santé Diabète se donne comme mission de sauver des vies par la prévention

et la prise en charge du diabète dans le cadre d'une maladie chronique. Leur mission consiste aussi à améliorer la qualité de vie des person-

nes atteintes de diabète à travers une amélioration de qualité des soins.

Andjouza Abouheir



JUSTICE

Bobocha n'est pas à Mayotte selon Moroni

Dans la soirée du mardi, soit deux jours après son évasion de la maison d'arrêt de Moroni, Inssa Mohamed connu sous le surnom de Bobocha a affirmé dans une vidéo s'être réfugié à Mayotte, île comorienne sous administration française, où s'entassent des centaines de personnes qui ont maille à partir avec la justice comorienne. Le lendemain le gouvernement a démenti ses dires, assurant qu'il se trouve sur le territoire indépendant et qu'il est activement recherché par les forces de l'ordre.

Il fait partie des 41 détenus qui se sont évadés de la prison de Moroni le dimanche 15 novembre dernier, dans la soirée. Inssa Mohamed, célèbre sous le

surnom de Bobocha a publié mardi une courte vidéo sur le réseau social Facebook pour annoncer s'être réfugié à Mayotte. Celui qui est incriminé dans l'affaire de tentative d'attentat à la dynamite contre l'avion du chef de l'État Azali Assoumani en avril dernier à Anjouan, a promis de revenir en long et en large sur son évasion dans une prochaine séquence.

Mais le gouvernement comorien a rapidement démenti l'information selon laquelle Bobocha se trouverait à Mayotte, île comorienne sous administration française. Dans son compte-rendu à l'issue du conseil des ministres du mercredi 18 novembre, le porte-parole du gouvernement Houmed Msaidie affirme qu'il n'a pas quitté le territoire national. Dans un entretien

accordé à nos confrères d'Al-watwan, l'inspecteur des affaires judiciaires a estimé qu'« il est fort possible qu'il s'agisse d'une diversion émanant de ses complices en vue

de nous inciter à baisser la garde afin de leur permettre de lui faire quitter le pays en douce ». La même source a également indiqué qu'aucun mandat d'arrêt n'a été

établi à son encontre. Une question qui n'est d'ailleurs « pas d'actualité ».

A.O Yazid



Communiqué du 17 Novembre 2020

La SONELEC informe que les travaux de révisions de ses deux groupes électrogènes d'Itsambouni sont achevés et elle porte à la connaissance de son aimable clientèle la reprise de son programme de distribution de l'électricité à partir de ce 17/11/2020.

Les régions seront alimentées de 16h30 à 00h00, et Moroni en permanence.

La SONELEC s'excuse des désagréments causés ces derniers temps par des pannes techniques perturbant fortement la distribution.

SOCIÉTÉ

Qui et quand sera désigné le futur bâtonnier du barreau de Moroni ?

Pour le moment, une seule candidature est enregistrée auprès de la commission chargée du vote, celle de Me Tadjidine Ben Mohamed. Mais selon les bruits de couloir, Me Bahassane Ahmed Said ou encore Mohamed Abdouloihabi pourraient postuler dans les jours qui viennent pour une élection encore incertaine avec notamment un règlement intérieur que le bureau en place veut imposer sans assemblée générale.

A seulement trois jours de l'élection du président du Conseil d'ordre du barreau de Moroni, l'atmosphère est tendue entre le bureau sortant et les avocats. En effet, à seulement trois jours du jour J, le bureau d'Ibrahim Ali

Mzimba a pris tout le monde de court en élaborant et affichant un règlement intérieur, sans une adoption préalable par l'assemblée générale. Ce règlement intérieur « est adopté par le conseil de l'ordre suivant le point 8 de l'article 37 de la loi portant organisation de la profession d'avocat en Union des Comores » et est « parmi les conditions posées par la Cour d'appel de Moroni avant l'assemblée générale », se justifie Me Aticki Yousof, membre du bureau sortant.

Seulement, si l'article 37 portant attributions du Conseil de l'ordre a autorisé au bureau d'« établir le règlement intérieur de l'ordre », nulle part dans l'entière de ladite loi, le Conseil de l'ordre n'a été autorisé à se substituer à l'assemblée générale et adopter le

Règlement. Ce qui constitue une énième pierre d'échappement entre le bureau sortant et les avocats, majoritaires, qui le contestent.

En attendant la décision des avocats mis devant le fait accompli, l'on ne compte officiellement qu'une candidature à trois jours de l'élection : celle de Me Tadjidine Ben Mohamed. Ce dernier, rappelons-le, fait partie du ticket d'Ibrahim Ali Mzimba, désigné en avril 2017 pour un mandat de 3 ans. Néanmoins, Me Tadjidine fait partie de ces membres de bureau qui ont désavoué le bâtonnier. Reste à savoir si à cause de sa dissidence et la liberté de ton qu'il a fait sien, le bureau sortant ne sera tenté de se venger en lui trouvant un motif de blocage.

Selon les bruits de couloir, l'ancien président de Ngazidja (l'appel-



lation a depuis changé en gouverneur, Ndlr) Mohamed Abdouloihabi, pourrait postuler. Ce juriste de formation a prêté serment au barreau de Moroni en septembre 2018. Deux petites années pendant lesquelles il n'a plaidé que très rare-

ment. Il passe en effet sa vie entre Marseille et Moroni. L'ancien prisonnier politique Me Bahassane Ahmed Said, prétendrait lui aussi au poste de bâtonnier.

Nassuf Ben Amad

ÉLECTIONS UCCIA :

La date du 25 novembre est maintenue



Housni Mohamed Abdou
SG de l'UCCIA.

Compte tenu des derniers événements notamment l'ordonnance du tribunal du commerce, le secrétaire général de l'Union des Chambres de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture (UCCIA) rassure les électeurs et les candidats que le scrutin se fera le 25 novembre prochain. L'institution est en attente de la décision finale de la justice pour la publication des listes définitives des électeurs et candidats.

Dans un entretien accordé à la presse hier mercredi 18 novembre, le secrétaire général de l'UCCIA, Housni Mohamed Abdou a annoncé que la course à la présidence de l'UCCIA se poursuit. Selon lui, la date des

élections prévues pour le 25 novembre prochain est maintenue. « Jusqu'à preuve du contraire, nous avons un calendrier électoral fixé pour le 25 novembre prochain, soit dans une semaine et nous n'avons reçu aucune information qui nous laisse à penser que cette date serait reportée », avance Housni Mohamed Abdou.

Quant l'ordonnance du président du tribunal de commerce exigeant un retrait de certaines personnes de la liste électorale, le secrétaire général de l'UCCIA estime qu'ils sont « dans l'obligation d'attendre une décision de justice en cours car nous avons été saisis concernant une requête déposée auprès du tribunal de première instance de Moroni. Donc, le juge a rendu une décision

mardi dernier. Et tant que la décision finale n'aura pas été prise, nous ne pourrions pas continuer le processus à savoir la publication de la liste définitive des électeurs ou la liste des candidats définitive », annonce-t-il.

En attendant cette réponse, la chambre de commerce continue les préparatifs du scrutin du 25 novembre prochain, à savoir la désignation des membres du bureau et les débats entre les candidats. « Nous rassurons les membres électeurs qu'il n'y a aucune perturbation. Certes, il y a des recours, ce qui est tout à fait normal et légitime, mais pas de perturbation », conclut-il

Andjouza Abouheir

FAIT DIVERS

Une fillette de 4 ans poignardée à Ikoni

Un inconnu a agressé une fillette de 4 ans avec un couteau à Ikoni ce mercredi 18 novembre. La fillette a été conduite directement à l'hôpital où elle a reçu des soins actuellement. Selon un responsable de l'hôpital, sa situation n'est plus grave.

C'était aux alentours de 14 h 30 d'hier mercredi 18 novembre que les faits se sont produits à la mosquée Chadhouli, la où Oustadh Chezza a monté son Madrassat. Alors que la petite fille a demandé une permission pour aller au petit coin, un individu encore méconnu s'est attaqué à la petite avec un couteau. Dans une vidéo diffusée à la chaîne Comores News, le maître coranique connu sous le nom de Chezza a confié que

la petite s'est absentée un moment et c'est là qu'il a entendu que la petite fille a été agressée. « C'est tragique, ce qui vient de se passer. L'enfant a

été poignardé et elle est actuellement à l'hôpital d'El-Maarouf », souligne-t-il.

Après l'annonce de l'acte d'a-



gression, les parents sont tous venus récupérer leurs enfants. Quant au maître, il accuse les parents d'être négligeants et compte faire un arrêt de cours pour quelques jours. « J'appelle les parents à veiller sur leurs enfants et de venir les récupérer. Ces derniers temps, nous vivons dans l'insécurité », avance-t-il, avant d'ajouter que « on va faire une pause de trois jours tout en enquêtant pour savoir ce qui s'est réellement passé ».

Joint au téléphone, le chargé de communication d'El-Maarouf avance que l'état de l'enfant est stable. « Elle reçoit des soins médicaux. Fort probable, qu'elle rentrera chez elle ce vendredi », rapporte Mahamoud Abdallah.

Andjouza Abouheir

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Yousof

Secrétaire de rédaction

Toufè Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Raanti Aboubakar (Stagiaire)

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

VERNISSAGE

L'Art Islamique à l'honneur pour sa première journée mondiale

Journée fixée par l'UNESCO en 2019, la journée mondiale de l'art islamique contribue à faire connaître les richesses de la création artistique du monde islamique, favoriser son appréciation et contribuer à la diversité culturelle. Aux Comores, le CNDRS abrite ces trois derniers une exposition de différentes œuvres dont tableaux, livres et photographie.

Pendant trois jours, le Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique (CNDRS) abrite la journée mondiale de l'art islamique. Ce grand événement mondial est parrainé aux Comores par le ministère en charge des Arts et de la Culture. Pour cette occasion, une exposition de photographies, tableaux et de livres arabo-musulmans est mise en place ce mercredi et durera jusqu'au vendredi. Zainou El-Abidine Ali Mohamed de la galerie Zain'Art et Khair-Eddine Abdou du Laboratoire d'Art sont choisis pour exposer sur la terrasse du CNDRS.

147 tableaux et une panoplie de photographies constituent donc le nouveau décor du centre. De la calligraphie sur technique mixte, des tableaux imaginaires d'acrylique sur toile et de la peinture sont les techniques choisies par ces deux artistes pour représenter l'art islamique lors de ces trois jours. Pour ce monde tant affecté par les conflits et les guerres, les deux jeunes talents ne pouvaient manquer de présenter un tableau portant le nom de conflit, peindre la liberté et les sculptures portant les noms de Dieu et de son messager ou encore plus présenter les îles sous différentes formes dont à travers l'image de la femme comorienne, un tableau représentant un vieillard ou une mention en arabe des « Iles de la Lune ».

Devant les quelques invités, les deux artistes ont montré leur satisfaction et approuvé l'honneur qui est le leur en cette journée. Le patron de la galerie Zain'Art affirme avoir rêvé de faire cette exposition. Et selon lui, l'idée lui est



venue le 19 septembre dernier au cours de son exposition vente « Confin'Arts Comores » qui a eu lieu dans l'espace Comor'Lab. « Lorsque la directrice des Arts et de la Culture m'a contacté pour me parler de ce projet, ma joie fut

immense », lance-t-il à l'assistance.

Pour sa part, la directrice générale des Arts et de la Culture, Wahida Hassane affirme que c'est une opportunité pour le peuple comorien d'exposer au vu de tous « sa grande richesse de culture d'obé-

dience arabo-islamique » dont il dispose. Rien de plus précieux que d'encourager l'épanouissement des arts dans le pays.

A.O Yazid

COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS (CAN 2022)

Coelacanthes et Pharaons, l'étau des points se resserre

Les Pharaons d'Égypte ravissent la 1ère place, grâce à une florissante statistique de buts, aux Coelacanthes des Comores, après l'exploit réalisé à Lomé (3-1) le 17 novembre 2020, face aux Éperviers de Togo dans le cadre de la 4e journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (Can 2022). Actuellement, Pharaons et Coelacanthes sont à ex-æquo des points (8) au sommet du classement. Mais, rien n'est compromis. L'ambition comorienne de fouler les pelouses camerounaises à la phase nationale reste vive !



La double performance des Coelacanthes des Comores, réalisée face aux Harambee Stars de Kenya (1-1) à Nairobi le 11 novembre, et (2-1) au complexe

omnisports de Maluzini quatre jours après, vibre encore dans le cœur des Comoriens. Ces exploits resplendissants avaient impulsé les Comores au sommet du classement (8 points), suivi par les Pharaons d'Égypte (5), les Harambee Stars de

Kenya (3) et les Éperviers de Togo (1). Mais, les résultats de la 3e et 4e journée de ces éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (Can 2022) ne cessent de surprendre.

Les Pharaons d'Égypte ont laissé une grande impression le mardi

17 novembre 2020 au stade international de Lomé (Togo), à l'occasion de la 4e journée des éliminatoires. Les Éperviers de Togo, battus lourdement à (3-1) à domicile ne diront pas le contraire. Cette victoire bouleverse un classement général qui souriait aux Coelacanthes des Comores. Elle propulse les Pharaons d'Égypte au peloton de tête du groupe (G), après une statistique des buts favorable.

Mathématiquement, Coelacanthes des Comores et Pharaons d'Égypte sont à égalité des points. Mais, les guerriers du continent bénéficient d'une différence de buts salubre par rapport aux héros de l'Océan indien. « Attention, ne nous affolons pas. Malgré cette victoire acquise à Lomé, Égypte et Comores ont le

même nombre de points (neuf). La chance de participer à la phase nationale au Cameroun en janvier 2022 reste très significative. Tout est possible », apaise l'analyste sportif Madi Mouigni.

Le classement général provisoire : Égypte (9 points, et+3), Comores (9, et +2), Kenya (3, et -1), enfin lanterne rouge, Togo (1, et -4). En mars prochain, les suspens seront dissipés par les éventuels exploits des Coelacanthes des Comores, d'abord au complexe omnisports de Maluzini face aux Éperviers de Togo, ensuite au Caire, devant les Pharaons d'Égypte. L'étau des points va mathématiquement se desserrer en faveur des Comores.

Bm Gondet

FOOTBALL : COUPE COSAFA U17 EN AFRIQUE DU SUD

Les Coelacanthes U17 masculins s'acclimatent à Johannesburg

Les ambassadeurs U17 comoriens séjournent en Afrique du sud, dans le cadre du Cup Cosafa U17 masculin. Cette compétition regroupe les pays africains de la zone australe. Les Coelacanthes évoluent dans une poule, que certains n'hésitent à qualifier de poule de mort.

L'édition 2020 du Cup Council Of Southern Africa Football Association (Cosafa U17 masculin) est organi-

sée en Afrique du sud. Les prétendants au trophée sont repartis par poule. Les jeunes comoriens évoluent dans une poule difficile. Du 19 au 29 novembre 2020, face au Botswana, Malawi et Zambie, ils doivent vaincre pour convaincre de leur détermination à s'imposer.

Au Malawi en 2019, ils ont donné une bonne impression : victoire (1-0) face à Lesotho, nul (0-0) devant la Mozambique, hélas, défaite (2-0) contre l'Angola. « Cette saison, c'est différent. Nous

sortons à peine d'un confinement à ciel ouvert. Sans compétition, il est difficile d'imposer un jeu structuré et conquérant. Mais, le groupe est constitué par des jeunes talents déterminés », rapporte Abouhoda Abdoulghafour, entraîneur national adjoint.

Une grande partie de l'ossature de l'édition 2019 est mise hors-jeu. Ils ont pris de l'âge. « Sur une équipe de 20 jeunes, quatre seulement ont l'âge requis. Et comme tout le monde, ils ont suivi le processus de

l'encadrement classique. Ils répondent aux critères recommandés », clarifie notre interlocuteur. Les étapes du circuit technico-tactique imposé sont les opérations régionales de pré-détection et détection avant la présélection et le regroupement nationaux. Un autre fait embarrassant a perturbé l'homogénéité d'une liste judicieuse, ou presque. « A la veille du départ, nous avons dû remplacer avec regret sept des joueurs sélectionnés, pourtant bien aguerris. Ils n'avaient

pas des cartes d'identité nationale. C'est navrant mais on n'avait pas le choix ».

L'exclusion circonstancielle de ses sept bons éléments affaiblira-t-elle le tonus et la motivation de l'ossature ? « Cette saison, même moins préparés, les joueurs ont de grandes tailles quasi identiques aux adversaires. De plus, ils forment un groupe soudé et solidaire. Je pense que c'est un bon atout », conclut coach Abou.

Bm Gondet